

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Clairvaux, perception et distribution de poste de Doucier ; paroisse de Saffloz ; à 3 km de Saffloz, 17 de Clairvaux et 29 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 640^m.

Le territoire est limité au nord par Marigny et Mont-sur-Monnet ; au sud par Doucier et Songeson ; à l'est par Chevrotaine et Mont-sur-Monnet ; à l'ouest par Marigny et Villars-sur-l'Ain. Le château et le moulin de Chalain font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Marigny, à Chevrotaine, à Saffloz, à Songeson et à Montigny ; par les ruisseaux des Sources, des Bourdons, du Pré-Rond et de dessous la Petite-Charrière.

Le village est situé au bord d'une chaîne de montagnes qui s'élèvent à pic à l'extrémité sud-est du lac de Chalain. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierres et couvertes en laves, anelles ou tuiles. Du point qu'il occupe, la vue plonge sur le lac de Chalain et sur la vallée de l'Ain.

Population : en 1790, 266 habitants ; en 1816, 258 ; en 1831, 276, dont 138 hommes et 141 femmes ; population spécifique par km carré, 30 habitants ; 60 maisons ; 60 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocabulaire : saint Théodule. Paroisse de Marigny.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 4135 à 4141, 3 E 8287, 3 E 10719 à 10721 et 3 E 11652. Tables décennales : 3 E 1172 à 1180.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 477 et 478, 2 Mi 312 et 313, 2 Mi 1039, 2 Mi 1740 et 1741, 5 Mi 7 et 5 Mi 1183.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastré : exécuté en 1832 : surface territoriale, 903^h 26^a, divisés en 1427 parcelles que possèdent 123 propriétaires, dont 33 forains ; surface imposable, 674^h 13^a, savoir : 206^h 09^a en terres labourables, 150^h 53^a en bois-taillis, 141^h 89^a en pâtures et broussailles, 73^h en prés-secs, prés-bois et prés-marais, 44^h en bois-sapins, 33^h en friches et murgers, 3^h en jardins et vergers, 2^h en sol et aisances des bâtiments, d'un revenu cadastral de 6180 fr. ; contributions directes en principal 1.072 fr. ; la surface non imposable, de 229^h se compose en grande partie du lac de Chalain.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du chanvre, peu de betteraves et de fruits, du foin et des fourrages artificiels.
On importe le tiers des céréales et le vin.



Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des volailles, et on y engraisse quelques porcs. 80 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marches de Champagnole et de Lons-le-Saunier. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Sans être dans la misère, ils sont généralement peu aisés.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille, de bonne qualité, ainsi que de la pierre à chaux.

Il y a à Chalain, un moulin à trois tournants, avec un battoir à blé, une scierie et un battoir à chanvre.

Biens communaux : une chapelle, un cimetière à l'entour, une maison commune construite en 1849, qui a coûté 11.000 fr. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur. une salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 25 filles; un chalet, dans lequel on fabrique annuellement 10.000 kg de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité ; 2 fontaines, un puits communal et 284^h 56^a de bois-sapins, terres labourables, pâtures, friches, bois-taillis, d'un revenu cadastral de 919 fr. 34 cent.

Bois communaux : 30^h 61^a de bois-sapins; 40 stères sont délivrés tous les deux ans ; 84^h 44^a de bois-taillis ; coupe annuelle, 2^h 54^a.

Budget: recettes ordinaires 1.712 fr. ; dépenses ordinaires 1.608 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Le vallon de Chalain offre un aspect pittoresque que la plume ne saurait reproduire. Semblable à un golfe, il est creusé de l'est à l'ouest dans une montagne boisée et appartient moins à la terre qu'à l'eau. Un lac immense, qui se déroule comme une large nappe d'azur en occupe le fond. Le château avec ses tourelles gothiques, est ensermé d'un côté par un magnifique rempart de rochers, et de l'autre paraît surgir du sein du lac. On croirait voir un de ces beaux paysages écossais, si bien décrits par Walter-Scott. Les traditions locales s'accordent à faire considérer ces lieux comme une terre druidique. En effet, ces aspects agrestes et romantiques, devaient être fort convenables aux cérémonies du culte austère des Gaulois. On a trouvé à Fontenu une hache en bronze, qui a pu être employée aux sacrifices, et sur les rives du lac, des haches celtiques en pierre de jade. La voie romaine de Besançon à Poligny et à la ville d'Antre, passait au Pont-du-Navoy, et longeait le lac de Chalain, pour se diriger sur Clairvaux. M. Ed. Clerc a reconnu près du lac, un retranchement militaire et 43 *tumuli* disposés comme une couronne funéraire. Ces monuments se rapportent à une grande bataille livrée dans la Combe d'Ain, entre les Gallo-Romains et les hordes germaniques. Les premiers titres qui mentionnent Fontenu, ne datent toutefois que du XII^e siècle.

Seigneurie : Fontenu dépendait de deux seigneuries différentes ; une partie relevait de la baronnie de Monnet et l'autre de celle de Châtillon-sur-Courtine. Le château de Chalain relevait de celui de Châtillon ; ses possesseurs avaient la justice haute, moyenne et basse sur la portion de seigneurie relevant de ce dernier lieu, et la justice moyenne et basse seulement, sur celle qui dépendait de Monnet. Louis de Chalon II, comte de Tonnerre, avait vendu les droits qu'il avait à Fontenu et à Pont-du-Navoy, à Jean de Chalon-Arlay III. Le duc Jean-sans-Peur, après avoir confisqué les biens de Louis de Chalon, fit annuler cette vente et donna, en 1415, les droits qui y étaient compris, au comte de Charollais, son fils, pour servir à son apanage. Ils restèrent ainsi au pouvoir de nos souverains jusqu'en 1494, époque à laquelle l'archiduc Maximilien en fit la remise à Jean de Chalon-Arlay IV, en récompense de ses services. Par un acte du 16 mars 1625, le roi d'Espagne, qui jouissait des biens de la maison de Chalon par confiscation, céda à Claude Gollut, seigneur de Chalain, la haute justice sur ses sujets de Fontenu dépendant de Monnet, contre un quartier de muire au puits du Bourg-Dessous de Salins. Dès ce moment, les seigneurs de Chalain furent seigneurs hauts, moyens et bas justiciers de tout le village de Fontenu. Ils avaient le droit

d'instituer, pour l'exercice de leur justice, un bailli, un juge châtelain, un procureur, un scribe, des sergents, d'avoir un carcan et un signe patibulaire pour la punition des coupables. Les audiences se tenaient à Marigny, sur un *molard tout rond*. Ils avaient la pêche, la chasse exclusives, la banalité du four et du moulin. Les sujets étaient main-mortables, devaient le guet et garde au château, des tailles, des corvées, l'impôt des quatre cas, des cens en grains et en argent. La dîme, à raison de 13 gerbes l'une, se partageait entre le seigneur et l'infirmier de l'abbaye de Saint-Claude, patron de l'église de Saint Saturnin. Les habitants pouvaient couper dans la forêt de Monnet, toutes sortes de bois pour leur chauffage et pour réparer leurs charrues, à l'exception des pommiers, des cerisiers et des poiriers. Ils pouvaient aussi y mener parcourir leur bétail.



Seigneurs : Les premiers seigneurs de Chalain étaient de la maison de Marigny, branche cadette des sires de Monnet, qui descendaient eux-mêmes des sires de Salins. Ce fief passa par une alliance à la famille dite d'Épercie, d'Épercey, de Percey ou de Pressey. Humbert, fils d'Aimé de Percey et Humbert, son neveu, fils de Pierre d'Épercey, tous deux chevaliers, reconnurent en 1303, que tout ce qu'ils possédaient à Marigny, à Fontenu, au Navoy et à Doucier, était du fief de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, à cause de Monnet. Aimé d'Épercey, chevalier, vivait en 1319, suivant le bail à cens qu'il fit du moulin de Chalain. Il fut père de Guillaume et d'Henri d'Épercie. La postérité de celui-ci prit le nom de Chalain, qu'il eut dans son lot. Guillaume de Chalain, fils d'Henri d'Épercey, reçut à foi et hommage, Jean, dit Petit, fils d'Humbert de Marigny, pour ce qu'il tenait de lui dans ce lieu. Cette terre passa par une alliance dans la famille de Molpré, qui s'éteignit dans celle de Genève ou de Genevois, et appartint ensuite à la maison de Vaudrey. Anne de Vaudrey la porta en dot à Claude de Chissey, chevalier, son époux et la transmit à Philibert de Chissey, son fils, seigneur de Chalain et de la Villette, marié en 1587, à Hélène de la Villette. Anne de Chissey, épouse de Guillaume du Tartre, seigneur de Parcey, succéda à Philibert de Chissey, son père. Claude Gollut, docteur es-droits, juge des sauneries de Salins, seigneur de Chalain et de Villers-Farlay en 1623, laissa pour veuve en 1631, Catherine Lombard, dont il avait eu deux fils. Simon Gollut, l'aîné, chanoine en l'église de Saint-Anatoile de Salins, eut le fief de Chalain, et le transmit à Jeanne Catherine Gollut, sa nièce, épouse de Philippe-Louis Girardot, dit Billard, seigneur de Raze et de By. Cette dame le vendit le 1^{er} mars 1693, à Henri Blandin de Conliège, docteur en médecine, La famille Blandin jouissait depuis longtemps des prérogatives de la noblesse. Guillaume Blandin *in Daulido*, commandait à Banay des soldats flamands en 1520, et avait pour armoiries : *un dez d'azur à la bande d'or*. Claude Blandin, son fils, sergent de bataille en Italie, fut tué en 1530 devant Florence, en même temps que l'illustre Philibert de Chalon. Édouard Blandin, fils de Claude, perdit un doigt et mourut de sa blessure au château de Mont-saugeon, dans la Combe d'Ain, en 1586. Par lettres du 28 octobre 1628, le roi d'Espagne accorda des lettres de noblesse à Jean Blandin, docteur es-droits et de médecine à Conliège, pour les services qu'il avait rendus dans l'exercice de sa charge et pour avoir « à très grand danger et péril de sa personne, traité et guéri les sujets du roi des pestes et épidémies qui avaient ravagé la province pendant longtemps. » Par lettres-patentes du mois d'octobre 1712, Louis XIV permit à Henri Blandin, capitaine au régiment mestre de camp général de dragons, de posséder en fief les terres de Chalain et Fontenu. Ce gentilhomme laissa pour héritiers ses trois fils, Hugues-Joseph, Louis-Étienne-Élisabeth et Charles-Louis Blandin, entre lesquels la terre de Chalain resta indivise. Charles-Louis, seul se maria et succéda à ses frères. Il avait épousé dame Élisabeth Maréchal, dont il eut Claude-Charles-Victor, né à Poligny en 1728, Maurice-Jean-Léopold, né au même lieu en 1741, et enfin Louis-Étienne-Élisabeth Blandin. Maurice-Jean-Léopold Blandin du Mesnois, capitaine de chasseurs au régiment de Poitou, succéda à ses frères morts sans enfants et décéda en 1800, laissant sa fortune à son fils, Joseph-Léopold Blandin. Ce seigneur, ancien officier de cavalerie, s'allia à M^{elle} Vandelin d'Augerans et mourut le 17 mars 1844. M. Joseph-Gabriel-Marie-Victor Blandin de Chalain, son fils, né en 1822, et allié à M^{elle} de Montluc de Dole, est le possesseur actuel de la belle terre de Chalain.

Château : Les seigneurs de Fontenu, de la maison de Marigny, avaient fait construire au XIII^e siècle, sur le bord du lac de Chalain, une maison-forte appelée par Gilbert Cousin *arx Chalina* et par d'autres écrivains, château d'Escharlein. Le château proprement dit, se compose d'un seul corps de bâtiment rectangulaire. Au milieu de la longueur de la façade principale, s'avance en saillie une tour octogonale qui contient l'escalier et l'entrée principale. Aux angles de la même face, sont deux tours, l'une à plan circulaire et l'autre à plan quadrangulaire. Il y avait deux autres tours aux angles de la façade postérieure,

mais elles ont été démolies. Une chapelle, dédiée à Saint Georges, occupait la tour orientale ; elle a été supprimée et remplacée par une autre chapelle ouverte sous l'autre tour. La porte d'entrée principale est remarquable par son architecture prismatique. Elle est surmontée de trois grandes pierres qui servaient de support aux mâchicoulis. Sur ces corbeaux s'élevait autrefois une pierre en forme d'appui de balcon, sur laquelle reposaient deux beaux lions en pierre, portant les armes des ducs de Bourgogne. Ces deux lions sont à présent à terre devant le château. La plus grande partie de ce manoir est du style ogival prismatique usité au XV^e et au commencement du XVI^e siècle. Les parties les plus remarquables de l'édifice sont : 1° la gracieuse fenêtre ogivale et trilobée de la chapelle primitive, 2° la fenêtre de la cuisine avec ses compartiments en pierre de taille richement profilés, et ses barreaux en fer très rapprochés et croisés. La cheminée de la cuisine est monumentale. Elle se compose de deux jambages formés par des colonnes torsées à cannelures prismatiques. La corniche qui règne sur tout le pourtour de la cheminée est couronnée par de délicats ornements, des feuillages, des anges ou des génies tenant des écussons, des animaux fantastiques et des figures grimaçantes. Il est à regretter que cette oeuvre d'art ait subi des mutilations pendant les Cent-Jours. Le salon du premier étage a deux de ses côtés décorés de belles boiseries anciennes ; les deux autres côtés sont couverts de paysages peints par une dame de Chalain. On remarque dans ces peintures le fini des personnages, la richesse de leurs costumes et le bon goût des ornements. Ces peintures viennent d'être restaurées avec beaucoup de talent, par M. Maire, jeune artiste de Dole plein d'avenir.

Sur la plaque en fonte de la cheminée de la buanderie, qui est dans l'ancien bâtiment des remises, appelé aujourd'hui le petit château, on lit : « Je suis au duc de Bourgogne, 1368 ». Cette devise rappelle le cri de nos paysans, qui se faisaient bourgeois du duc, pour échapper à la tyrannie de leurs seigneurs. Indépendamment du principal corps-de-logis, il y a plusieurs autres bâtiments servant de dépendances. Il y avait une forge, dans laquelle la fabrication des faux était très active en 1634 ; elle est supprimée depuis longtemps.

Chevance : Il existait à Fontenu une chevance possédée, en 1763, par MM. Rabeur de Salins. Elle passa par acquisition à M. Cuynet de Germigney, qui la possédait en 1789.

Chapelle de Saint-Bonot ou Saint- Bonnet : Fontenu et Chalain dépendaient de la paroisse de Saint-Saturnin, et furent annexés au XVIII^e siècle à l'église succursale de Marigny. Il y avait à Fontenu une chapelle très ancienne, dédiée à saint Bonot ou saint Bonnet, dans laquelle on célébrait une messe basse le jeudi de chaque semaine, et une messe solennelle le 15 janvier, jour de la fête de ce saint. L'archevêque de Besançon permit, en 1763, que cette messe fût transférée à un autre jour, à cause du marché de Lons-le-Saunier. Ce petit édifice est situé au bord occidental du rocher et se compose d'un clocher et d'une nef voûtée. La nef, de style ogival prismatique, a de belles proportions. Elle est divisée en deux travées par des colonnettes engagées dans les murs et sans chapiteaux. Les nervures partent de ces colonnettes, comme les rameaux d'un arbre et vont décorer la voûte. Une grande fenêtre géminée et trilobée, murée en partie, éclaire la chapelle. On célèbre la messe à Fontenu le jour de la fête patronale et cinq ou six fois par an. Un cimetière sert depuis peu de temps aux inhumations. Deux confréries étaient autrefois organisées dans le village ; l'une, dite du Saint-Esprit, fut érigée en 1584 ; l'autre, dite du Rosaire, remontait à 1686.

Curiosités naturelles : Le lac de Chalain est, après celui de Saint-Point, le plus grand de la province de Franche-Comté. Il a plus de 220 hectares de surface. On n'en connaît que six en France d'une plus vaste étendue. Il était désigné dans les titres sous le nom de **lac de Marigny**. Il est très poissonneux. On y pêche des tanches, des brochets, des carpes, des truites, des barbeaux et on y rencontre beaucoup de gibier aquatique. Le lac est alimenté par un ruisseau faisant mouvoir un moulin dès sa source ; ce ruisseau sort au pied d'un haut rocher qui le surplombe d'une manière curieuse. Il s'échappe du lac par le côté opposé, met en jeu le moulin de Marigny, et ne tarde pas à aller mêler ses eaux à celles de l'Ain. Il y a quelques années, un curieux pénétra dans la grotte où se montre la source, et y trouva les débris d'une barque. Plus tard, d'autres curieux y trouvèrent une autre barque qui avait été placée là pour explorer les cavités de la montagne, dans l'espoir d'y découvrir des mines d'or. On est persuadé dans le pays que ces mines existent, et qu'un des fermiers du moulin s'est enrichi rapidement en les exploitant. La grotte de Chalain passe pour avoir servi de refuge à plusieurs habitants pendant les guerres du XVII^e siècle.